

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2008**

**Délibération
n° 2008.07.152**

**Aménagement de la
liaison cyclable
communautaire :
cession de parcelles à
la commune de L'Isle
d'Espagnac**

LE DIX JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2008**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, André BONICHON à Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
DÉPLACEMENT

Rapporteur : Monsieur le Président

**AMENAGEMENT DE LA LIAISON CYCLABLE COMMUNAUTAIRE : CESSIION DE PARCELLES A
LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Cyclable d'Agglomération, la ComAGA a retenu comme prioritaire l'aménagement de la liaison communautaire n°1 traversant les communes d'Angoulême, de Gond-Pontouvre, de L'Isle d'Espagnac, de Ruelle-sur-Touvre, de Magnac-sur-Touvre et de Touvre.

Sur la commune de l'Isle d'Espagnac, le tracé de cette liaison cyclable passe cependant par plusieurs parcelles n'appartenant pas à la commune dont 4 parcelles privées, 2 parcelles du département de la Charente et 2 parcelles de la ComAGA.

Concernant les parcelles « publiques », la commune sollicite les deux collectivités propriétaires de ces biens afin de demander une cession à titre gratuit. Les deux parcelles appartenant à la ComAGA sont issues du partage du patrimoine du syndicat mixte pour le développement économique de l'agglomération d'Angoulême (SMDEAA) et dans la mesure où elles n'ont pas de vocation particulière, le bureau a émis un avis favorable pour procéder à leur cession à la commune de L'Isle d'Espagnac, pour l'euro symbolique

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juin 2008,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 11 juin 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1^{er} juillet 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession pour 1€ symbolique, des parcelles cadastrées section AB0153 et 0035 à la commune de L'Isle d'Espagnac, les frais liés à cette cession étant à la charge de l'acquéreur conformément à l'article 1593 du code civil.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

D'IMPUTER la recette à l'article 775 du budget annexe développement économique et de prévoir les opérations d'ordre budgétaire nécessaires à leur sortie de l'actif.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

05 août 2008

Affiché le :

05 août 2008